



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 01 septembre 2020

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Le Recteur de la région académique de
Bourgogne-Franche-Comté

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Reprise épidémique de la COVID 19.- Impact sur les manifestations organisées par les étudiants

Depuis la sortie du déconfinement le 11 mai dernier, le Gouvernement a organisé la reprise des activités tant sur le plan sanitaire que sur les plans économique, social et sociétal en la subordonnant au respect des gestes barrières.

La période estivale a été propice à un relâchement du respect de ces mesures de précaution sanitaire, notamment parmi les jeunes dont la prédisposition à être asymptomatiques conduit à les méconnaître. En outre, la circulation épidémique s'accélère dans un grand nombre de territoires, notamment les plus urbanisés : le taux d'incidence de l'épidémie calculé par l'Agence régionale de santé avoisine ainsi le seuil d'alerte de 50/100 000 habitants sur 7 jours en Côte d'Or et poursuit sa progression dans le reste de la région. Enfin, la reprise des déplacements inter-régionaux accentue le risque de propagation virale.

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté
53 rue la Préfecture - 21041 DIJON Cedex
Tél : 03 80 44 64 00 – Fax : 03 8 0 30 65 12 – mèl : courrier@cote-dor-pref-gouv.fr
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-Comté
10 rue de la convention - 25030 Besançon cedex
Tél : 03 81 65 49 28 - Mèl : ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
Site internet : <http://www.ac-besancon.fr/>

La rentrée universitaire constitue une étape centrale dans le contrôle de la reprise épidémique. Au-delà de l'aspect académique, pour lequel nous vous savons pleinement mobilisée, nous souhaitons attirer votre attention sur l'organisation prochaine de week-ends d'intégration par vos étudiants. Si ces événements constituent une tradition attendue et une source de cohésion, leur maintien en période de reprise de la circulation virale constitue un risque sanitaire majeur pour trois raisons :

- d'une part, la consommation alcoolique – parfois excessive – qui les caractérise conduit à désinhiber les jeunes et à favoriser des rapprochements contraires à la logique de respect des gestes barrières ;
- d'autre part, les déambulations aux abords des campus (ex : « barathon ») induiront un risque de diffusion active du virus dans les communes concernées, les jeunes pouvant se contaminer entre eux, demeurer asymptomatiques mais contaminer des personnes vulnérables ;
- enfin, les déplacements inter-régionaux qui pourraient être envisager à cette occasion conduiront à généraliser à l'ensemble du territoire le risque sanitaire identifié à l'instant.

Dans ces conditions, et afin de limiter au maximum le risque d'apparition de clusters parmi vos étudiants, nous vous remercions de prendre l'attache des organisations et associations étudiantes actives dans votre établissement, de les informer de l'impossibilité d'organiser de tels événements sur votre campus et de les dissuader d'en organiser ailleurs.

Vous pourrez leur rappeler à cet égard que les déambulations en groupe pourront être regardées comme des rassemblements de plus de 10 personnes soumis à déclaration préfectorale. L'absence d'une telle déclaration est susceptible d'entraîner des sanctions pour les organisateurs et les participants, l'article 431-9 du code pénal disposant en effet que cette irrégularité est passible d'une amende de 7500 € et de 6 mois d'emprisonnement.

Nous comptons, par conséquent sur votre pleine mobilisation pour appliquer cette mesure qui apparaît la plus appropriée pour préserver leur santé et partant, celle de tous.

Le Préfet de Région,



Fabien SUDRY

Le Recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté
53 rue la Préfecture - 21041 DIJON Cedex
Tél : 03 80 44 64 00 – Fax : 03 8 0 30 65 12 – mèl : courrier@cote-dor-pref-gouv.fr
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-Comté
10 rue de la convention - 25030 Besançon cedex
Tél : 03 81 65 49 28 - Méi : ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
Site internet : <http://www.ac-besancon.fr/>